

# La Transylvanie sous l'Arbitrage

ALEXANDRU GHIȘA

De Hitler à Staline (1940-1947)

---

*Dans les années 1960  
et 1970 du XX<sup>e</sup> siècle,  
le département responsable  
des relations avec la Hongrie  
et la Roumanie de la Section  
de relations étrangères  
du CC du PCUS était appelé  
« le secteur transylvain ».*

---

## Alexandru Ghișa

Historien et diplomate, professeur associé au Département d'Études internationales et d'Histoire contemporaine, Faculté d'Histoire et de Philosophie, Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca.

CENT ANS après la Grande Guerre (1914-1918) et 70 ans depuis la Seconde Guerre mondiale (1939-1947) – deux conflits de niveau mondial aussi bien par l'aire de déroulement que par le nombre de pays impliqués – on peut parler avec détachement des causes et des responsabilités de ces événements. Les documents accessibles à l'historien, qui ont été publiés dans les grandes capitales européennes, révèlent tous la même certitude : la responsabilité pour le déclenchement des deux guerres revient plutôt aux grandes puissances et moins aux petits États en cours d'affirmation en Europe centrale élargie, qui s'étendait entre la mer Baltique, la mer Noire et la Méditerranée. Il n'est pas difficile de deviner quelles étaient les grandes puissances au début du XX<sup>e</sup> siècle, car elles étaient toutes de grands empires ou avaient des velléités impériales : l'Empire germanique et l'Empire austro-hongrois, l'Empire britannique et l'Empire français, l'Empire russe et l'Empire ottoman. Ce sont donc des États européens, avec un haut degré de culture et de civilisation et avec la prétention de civiliser d'autres peuples. Or, ces mêmes États

étaient responsables d'avoir déclenché la guerre et transformé l'Europe en un théâtre d'opérations. Il est très facile d'affirmer, cent ans après, que les Balkans avaient été le tonneau de poudre de l'Europe, et de jeter ainsi la responsabilité sur les nouveaux États des Balkans et d'Europe centrale. Cependant, qui avait incité ces États les uns contre les autres, sinon les grandes puissances ? La disparition des grandes puissances directement impliquées dans les Balkans et en Europe centrale – les Empires germanique, austro-hongrois, russe et ottoman – constitue la preuve irréfutable de cette vérité historique.

**L'**AFFIRMATION DES nouveaux États nationaux dans les Balkans et en Europe centrale élargie a été, et continue de l'être, bénéfique pour l'Europe. En témoigne le système de traités de Versailles conclus à l'issue de la Première Guerre mondiale, qui a consacré la dissolution de quatre grands empires multinationaux et l'apparition de nouveaux États nationaux ou le parachèvement de ceux qui existaient déjà. L'implication des États-Unis dans la dernière partie de la Grande Guerre ainsi que dans la construction de la paix a été à l'avantage des nouveaux États. Les concepts d'« autodétermination » et d'« États-nations » lancés par l'équipe d'experts « American Inquiry » ont été embrassés par les élites intellectuelles des nations qui venaient de se libérer. En vertu du concept d'État-nation, les nations ne pouvaient être mieux représentées que par leur propre État. Ce concept a remplacé le modèle d'État-impérial.<sup>1</sup> Par conséquent, chaque nation devait avoir son propre État, et la population d'une nation devait habiter dans le même État. À ce moment, les Roumains vivaient à l'intérieur de trois États, la Roumanie, l'Autriche-Hongrie et la Russie. Ils étaient le meilleur exemple d'une nation divisée.<sup>2</sup> En même temps, les Hongrois fonctionnaient comme une « nation dominante », aux côtés des Autrichiens, en ce qui était l'Autriche-Hongrie, étant minoritaires dans leur propre pays. Le soi-disant « Royaume de Hongrie » comprenait la Transylvanie, la Slovaquie, l'Ukraine sous-carpatique, la Croatie, la Vojvodine, et il était habité par les plus divers peuples d'Europe. Selon le recensement de 1869, la population de ces territoires avait la composition suivante : 6 207 000 Hongrois, 2 321 000 Roumains, 1 825 000 Slovaques, 1 816 000 Allemands, 448 000 Ruthènes, 286 000 Serbes, 208 000 Croates<sup>3</sup> de même que des Tsiganes et des Juifs. Par l'instauration du dualisme austro-hongrois en 1867, la Transylvanie a perdu toute forme d'autonomie, étant intégrée du point politique et administratif dans la partie hongroise de l'empire, qui avait la prétention d'être un État hongrois homogène. Par l'assimilation des nationalités, la proportion de Hongrois a augmenté de 46,6 % en 1880 à 54,5 % en 1910.<sup>4</sup> Cette situation démographique a mis l'État hongrois en une position difficile à la fin de la Première Guerre mondiale, les changements géopolitiques survenus en 1918 prenant la nation hongroise au dépourvu.

Les sentiments identitaires des Roumains d'Autriche-Hongrie avaient dépassé les coordonnées régionales de la Transylvanie – avec le Banat, la Crişana et le Maramureş –, dès l'instauration du compromis dualiste entre les nations dominantes autrichienne et hongroise. L'expression lancée par Ioan Slavici dans le premier quotidien roumain de Transylvanie, *Tribuna* (La Tribune), qui paraît à Sibiu à partir de 1884, à savoir que « pour les Roumains, le soleil se lève à Bucarest »<sup>5</sup>, démontre qu'ils avaient réussi à dépasser le cadre régional et à devenir conscients de leur appartenance à la nation roumaine. La réalisation de l'union des principautés, la Moldavie et la Valachie, en 1859, sous un seul prince-régnant, Alexandre Jean Couza, le créateur de la Roumanie moderne de plus tard, a constitué un avantage pour les Roumains de Transylvanie, de Bucovine et de Bessarabie, car ils savaient désormais à qui s'unir. Les événements de 1866, l'instauration à Bucarest d'un prince étranger de la dynastie de Hohenzollern-Sigmaringen, en la personne de Charles I<sup>er</sup>, ont été considérés par les élites intellectuelles roumaines de l'extérieur de la Roumanie comme une étape de consolidation de l'État roumain auquel elles aspiraient. Le changement du statut de la Roumanie par l'obtention de l'indépendance sur les champs de bataille contre l'Empire ottoman, à la suite de la guerre russo-roumano-ottomane de 1877, sa reconnaissance internationale comme État indépendant et souverain par le Congrès de Berlin en 1878 et la proclamation du royaume en 1881 ont eu un fort impact sur les Roumains de Transylvanie et de Hongrie. Pour eux, le Royaume de Roumanie n'était en rien inférieur au Royaume de Hongrie.

L'année 1918 a donc trouvé la nation roumaine préparée pour les grands changements européens. C'est l'année qui avait marqué une radicalisation des mouvements nationaux des communautés ethniques de l'Empire austro-hongrois, dans le contexte des défaites militaires subies par les armées des Puissances centrales face à l'Entente. Après le Congrès des nationalités tenu à Rome, le 8 avril 1918, la lutte des Slaves du Sud, des Tchèques, des Slovaques, des Polonais et des Roumains pour l'autodétermination s'intensifia. Le slogan lancé par l'émigration tchèque – « Détruisez l'Autriche-Hongrie » – était de plus en plus véhiculé. Fin juin 1918, le Conseil national tchécoslovaque a été reconnu par la France en tant que gouvernement d'un État allié. L'exemple français allait plus tard être suivi par les autres puissances de l'Entente.<sup>6</sup> C'était le premier attentat à la souveraineté d'État et à l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Le gouvernement de Vienne a peu à peu commencé à perdre son autorité. Pour résoudre la question nationale, le gouvernement Hussarek a cherché d'appliquer l'ancienne politique fondée sur le principe *divide et impera*, essayant de s'entendre avec les Polonais et les Slaves du Sud afin de démobiliser le mouvement national tchèque. Cette tentative n'a pas abouti.<sup>7</sup> Dans ces circonstances, Vienne a annoncé officiellement que l'empereur et le gouvernement avaient

l'intention de reconstruire la monarchie sur des assises confédératives. Ainsi, le manifeste de l'empereur Charles I<sup>er</sup>, du 16 octobre 1918 (publié le 17 octobre 1918), adressé « à mes peuples fidèles », reportait la défalcation de l'empire en plusieurs États nationaux. Conformément au manifeste impérial, chaque communauté ethnique devait constituer son propre État sur le territoire qu'elle habitait. Chaque ethnie participait à l'activité de constitution des États fédéraux par ses conseils nationaux, formés de représentants élus. Cette permission a déclenché le processus de dévolution – de transfert du pouvoir depuis le centre vers la périphérie, qui allait conduire à la dissolution de l'empire. À partir du moment où les conseils nationaux des Tchèques, des Slovaques, des Serbes, des Croates, des Polonais et des Roumains allaient s'emparer des prérogatives du pouvoir, ils n'accepteraient plus la formule fédérative.<sup>8</sup>

Les Hongrois étaient les seuls à s'opposer au manifeste impérial dans ce qu'ils appelaient « les contrées de la Sainte Couronne », bien que le premier gouvernement indépendant hongrois, dirigé par Mihály Károlyi, s'appelât le Conseil National Hongrois. Dans les conditions de la dévolution des structures politiques et administratives centrales, le gouvernement de Budapest n'avait plus d'autorité sur les territoires habités par des Roumains, des Slovaques, des Serbes, des Croates. Ces peuples ont formé leurs propres conseils nationaux, qui allaient décider de leur avenir.<sup>9</sup> La proclamation de la République hongroise, le 16 novembre 1918, comme État indépendant, séparé d'Autriche, signifiait également la dénonciation du Loi du Compromis de 1867 et de toutes les conséquences qui en découlaient y compris pour la Transylvanie. Ainsi, l'Autriche-Hongrie cessait d'exister comme un État indépendant et, à partir de ce moment, ni l'Autriche ni la Hongrie ne pouvait plus invoquer des droits ou des mandats sur la Transylvanie.<sup>10</sup> L'appartenance et l'avenir de ce territoire ont été décidés par la population roumaine majoritaire, à l'Assemblée d'Alba Iulia, du 18 novembre/1<sup>er</sup> décembre 1918, où les 1228 délégués (députés) de droit ou élus ont décidé de l'union de la Transylvanie à la Roumanie. L'union votée de manière démocratique à Alba Iulia a reçu la consécration juridique officielle à la Conférence de Paix de Paris, par la signature du traité avec la Hongrie à Trianon, le 4 juin 1920.<sup>11</sup> Le traité de Trianon n'a pas été un traité entre la Hongrie et les pays voisins, mais un traité entre la Hongrie et le reste du monde. Le traité de Trianon a été signé par 23 États, dont 11 d'Europe – d'une part, la Hongrie, de l'autre, les Puissances Alliées et Associées, dont la Roumanie et les trois nouveaux États, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Royaume serbo-croato-slovène – et 12 de l'extérieur de l'Europe.<sup>12</sup> Le traité a été ratifié par le Parlement de la Roumanie en août 1920 et par le Parlement de la Hongrie en novembre 1920. Les instruments de ratification ont été déposés à Paris par le gouvernement roumain le 4 septembre 1920, et par le gouvernement hongrois le 23 mars 1921. Il entra en vigueur le 26 juillet 1921.<sup>13</sup>

Les transformations confirmées par le système de traités de Versailles (1919-1920) ont suscité aussi des réactions contradictoires. D'abord, les effets géopolitiques ont établi un lien entre le traité de Versailles avec l'Allemagne (28 juin 1919) et l'apparition du nazisme, respectivement un lien entre ce traité et les préliminaires de la Seconde Guerre mondiale. Ces liens sont attribués au caractère punitif des clauses du traité, de l'article 231 en particulier, par lesquelles « les Gouvernements Alliés et Associés affirment, et l'Allemagne accepte, la responsabilité de l'Allemagne et de ses alliés » pour la guerre. Le fait que l'Allemagne fût traitée en pays vaincu témoigne d'une co-responsabilité évidente pour l'apparition du sentiment revanchard en Allemagne.<sup>14</sup> La Russie, devenue l'Union soviétique après la révolution bolchevique du 25 octobre/7 novembre 1917, allait adopter une attitude similaire. N'étant pas invitée à Paris et étant pratiquement éliminée du concert des grandes puissances, l'ancienne Union des Républiques Soviétiques Socialistes (URSS) n'allait pas reconnaître le système de traités de Versailles. Que la Roumanie eût « reçu » la Transylvanie par le traité de Trianon ne pouvait que mécontenter Moscou, puisque cet acte avait été fait « à l'insu et sans la participation de la Russie tsariste, devenue plus tard l'Union soviétique, qui n'avait pas eu à ce moment la possibilité d'exercer la moindre influence dans l'établissement des nouvelles frontières ».<sup>15</sup>

En Roumanie, le traité de Trianon a suscité un enthousiasme modéré. Il n'était pas considéré comme intangible, et les Roumains ont réalisé qu'ils devaient le défendre. La Roumanie a adopté une politique étrangère de protection du statu quo territorial institué à Paris et a construit dans l'entre-deux-guerres un système d'alliances censé servir à ce but. La Hongrie, en revanche, a adopté sous le régime horthyste une politique déclarée de révision des traités de paix de Paris de 1919-1920. Quant à sa politique étrangère, la Hongrie s'est alignée à la politique de l'Allemagne nazie, sans hésiter de coqueter même avec l'Union soviétique aussi longtemps que le communisme de type bolchevique ne rejetait pas le régime horthyste.

Les préliminaires de la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945, ont été marqués par deux compromis majeurs : l'Accord de Munich (29-30 septembre 1938), qui a affecté l'équilibre européen établi à Versailles en sacrifiant la Tchécoslovaquie, et l'Accord de Moscou (le Pacte Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939), qui a conduit au déclenchement de la guerre et au partage de la Pologne. L'Accord de Moscou entre Adolf Hitler et Iossif V. Staline, qui a été accompagné d'un protocole secret, a eu pour objet de partager les sphères d'influence dans l'espace géopolitique situé entre l'Allemagne et l'URSS, depuis la mer Baltique à la mer Noire. Ce pacte, une alliance contre nature entre deux régimes totalitaires – nazi et communiste – a coincé la Roumanie entre deux puissances aux intentions hostiles déclarées à son adresse et à l'ordre international établi par le système de

traités de Versailles.<sup>16</sup> L'Allemagne et l'Union soviétique appuyaient toutes les deux les revendications territoriales de la Hongrie (sur la Transylvanie) et de la Bulgarie (sur la Dobroudja). Ce n'était donc pas étonnant que la Roumanie devînt l'espace de manifestation des premières syncopes dans l'implémentation du Pacte Ribbentrop-Molotov.

Par l'ultimatum que l'Union soviétique avait adressé à la Roumanie le 26 juin 1940 et par l'occupation par la force de la Bessarabie, de la Bucovine du Nord et du pays de Hertz, l'URSS a transgressé le Protocole additionnel secret, qui ne stipulait pas la Bucovine. Cette région de la Roumanie, que Hitler tenait pour un ancien territoire autrichien, avec une population germanique consistante, allait entrer dans la sphère d'influence allemande. La réaction de Hitler a déterminé Staline à limiter ses prétentions sur la Bucovine du Nord.

En vertu du pacte, les deux États devaient se consulter dans les questions d'intérêt pour les deux parties. La colère de Hitler provoquée par l'occupation de la Bucovine du Nord s'est cependant manifestée lors de l'arbitrage de Vienne qui devait trancher le litige roumano-hongrois au sujet de la Transylvanie et où l'URSS n'a pas été invitée. En plus, après la cession de la Transylvanie du Nord à la Hongrie – il s'agit de 43 492 km<sup>2</sup> avec une population de 2 600 000 habitants, roumains pour la plupart<sup>17</sup> – et la signature d'une déclaration de cession de la Dobroudja du Sud (le Quadrilatère)<sup>18</sup> à la Bulgarie, l'Allemagne et l'Italie ont accordé à la Roumanie des garanties concernant l'intégrité et l'inviolabilité du territoire d'État, garanties acceptées par le gouvernement roumain.<sup>19</sup> Ces garanties ont profondément dérangé l'Union soviétique, car elles arrêtaient son avancée vers l'ouest et le sud sur la ligne du Prout et du Danube.

Le mécontentement de Moscou pour n'avoir pas été invitée à Vienne a été clairement exprimé par V. M. Molotov, le commissaire du peuple pour les Affaires étrangères, à la rencontre avec le chef de l'agence diplomatique du Reich allemand à Moscou, F. W. von der Schulenburg, du 6 septembre 1940. Le dignitaire soviétique reprocha à son partenaire que l'Allemagne n'avait pas respecté l'engagement assumé en 1939, étant donné qu'il s'agissait de deux États voisins de l'Union soviétique (la Hongrie et la Roumanie) et que « les garanties accordées à la Roumanie » étaient en désaccord avec les désirs et les intérêts du gouvernement soviétique, en mentionnant expressément la Bucovine du Sud revendiquée par l'URSS.<sup>20</sup> Ce fut ainsi qu'un an après la signature du Pacte Ribbentrop-Molotov, la première grande rupture intervint entre l'Allemagne et l'URSS. Dans un rapport « strictement confidentiel » de l'ambassadeur roumain à Moscou, Grigore Gafencu, du 21 septembre 1940, il considérait que le fait que l'URSS ne fût pas invitée à Vienne dans le corps des arbitres était « la première défaite diplomatique du camarade Staline, qui s'était habitué à obtenir des gains importants avec des risques minimes, or la défaite est d'autant plus douloureuse

qu'elle porte atteinte au rêve qui est depuis toujours le plus cher à l'âme russe – son avancée vers l'Orient ». <sup>21</sup> Il se peut que ce mécontentement des dirigeants soviétiques au sujet de l'arbitrage de Vienne eût déterminé Staline et Molotov, à l'issue de la guerre, à voter pour son annulation et pour la rétrocession de la Transylvanie du Nord à la Roumanie.

L'Allemagne nazie a été le grand gagnant de la décision prise à Vienne, le 30 août 1940, par laquelle la Transylvanie était partagée, de manière purement artificielle, entre la Roumanie et la Hongrie. Par la duplicité de sa politique envers la Roumanie et la Hongrie, elle se réservait le rôle d'« arbitre » dans la compétition entre les deux États, qu'elle manipulait selon ses propres intérêts. <sup>22</sup> C'est ainsi qu'au moment du déclenchement de la guerre contre l'Union soviétique, le 22 juin 1941, l'Allemagne a réussi la performance d'avoir pour alliés et combattants à la fois la Hongrie et la Roumanie. Après le déclenchement de l'opération Barbarossa, le 22 juin 1941, l'Union soviétique a tenté une fois de plus d'attirer la Hongrie de son côté, en jouant la carte de la Transylvanie. Ainsi, voulant obtenir au moins la neutralité de la Hongrie dans la guerre déclenchée par l'Allemagne, secondée par la Roumanie et la Finlande, contre l'URSS, Moscou a montré à nouveau sa disponibilité de soutenir les revendications territoriales de la Hongrie. Budapest croyait cependant que la Roumanie, engagée déjà en guerre aux côtés de l'Allemagne, aurait pu recevoir en récompense pour son effort militaire le territoire transylvain perdu le 30 août 1940. Par conséquent, la Hongrie rompit les relations diplomatiques avec l'URSS et lui déclara la guerre le 27 juin 1941. <sup>23</sup>

Dans ces conditions, la problématique de la Transylvanie sera désormais reprise par Moscou, dans l'intention de prendre le contrôle aussi bien de la Roumanie que de la Hongrie et de les faire ainsi sortir de la guerre contre elle. L'ouvrage *La question de la Transylvanie. Le litige territorial hongro-roumain et l'URSS, 1940-1946. Documents*, paru à Moscou en 2000, est révélateur en ce sens. Cet ouvrage scientifique réalisé sous le patronage de l'Académie russe des Sciences, de l'Institut de Slavistique et du Service fédéral des Archives de Russie contient 127 documents d'une importance majeure pour les historiographies hongroise et roumaine sur la Transylvanie à la veille et à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les coordinateurs de ce volume sont Tofic M. Islamov (spécialiste des relations avec la Hongrie, bon connaisseur de la langue et de l'historiographie hongroise) et Tatiana A. Pokivaïlova (spécialiste des relations avec la Roumanie, elle connaît bien la langue et l'historiographie roumaines). La préface signée par les deux coordinateurs fait une incursion dans l'histoire de la Transylvanie, analysant l'intérêt de l'Empire russe, et ensuite de l'URSS, pour cette région. Ce qui surprend dans cette étude, c'est l'absence totale des mots-clé – l'union de la Transylvanie à la Roumanie par l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 1918, acte que l'historiographie russe se semble pas avoir réussi à assimiler. <sup>24</sup> Dans le

sillage de l'académicien russe E. V. Tarle, les signataires de la préface estime que la Transylvanie, cette « pomme de la discorde placée à un carrefour européen extrêmement dangereux », est un sujet de dispute entre la Roumanie et la Hongrie. Pour l'histoire russe, la Transylvanie avait été « donnée », « cédée », « prise » ou se serait séparée de Hongrie. Le système de traités de Versailles, de 1919-1920, n'a fait que donner satisfaction à l'une des parties, la Roumanie, « en ignorant totalement » les intérêts de la Hongrie, qui devait payer pour « les 133 jours de république soviétique », c'est-à-dire pour le régime bolchevique instauré par Béla Kun. Le traité de Trianon n'est pour les auteurs russes qu'« une bombe à retardement », dont la Roumanie a été d'ailleurs la première victime en 1940.<sup>25</sup>

Plus réalistes sont les ouvrages de la « Commission Litvinov », qui devaient répondre à la question posée par V. M. Molotov – qu'est-ce que la Transylvanie et à qui devrait-elle appartenir ? La commission dirigée par Maxim M. Litvinov, adjoint du commissaire du peuple pour les Affaires étrangères, avait été chargée d'élaborer la position de l'URSS face aux futurs traités de paix et l'organisation du monde après la guerre. En 1944, la « Commission Litvinov » a pris en discussion trois solutions dans la question de la Transylvanie : 1. la Transylvanie du Nord, qui avait été enlevée à la Roumanie par le deuxième Arbitrage de Vienne du 30 août 1940, serait rendue à la Roumanie ; 2. la Transylvanie du Nord resterait à la Hongrie ; 3. la Transylvanie deviendrait un État indépendant sous le patronage de l'URSS.<sup>26</sup> Parmi ceux qui ont défendu l'indépendance de la Transylvanie, nous mentionnons E. V. Tarle, ancien conseiller du gouvernement de l'URSS, I. M. Maïski, ancien ambassadeur de l'URSS à Londres, S. A. Lozovski, le chef du Bureau soviétique des Renseignements, D. Z. Manouïlski, ancien leader du Komintern, et Valter Roman, employé du Komintern à Moscou, le seul originaire de Transylvanie. Si pour E. V. Tarle, une Transylvanie indépendante était dans l'intérêt géopolitique de la Russie, en tant que grande puissance européenne, pour I. M. Maïski l'Arbitrage de Vienne au sujet de la Transylvanie devait être réexaminé en concordance avec le principe national. Quant à S. A. Lozovski, il optait pour un État transylvain indépendant, étant donné que l'Union soviétique n'avait aucun intérêt à renforcer la Hongrie ni la Roumanie.<sup>27</sup>

Selon l'historien Tofic M. Islamov, qui avait étudié les documents de la « Commission Litvinov », la réponse la plus complète à la sollicitation de Maxim M. Litvinov avait été donnée par le communiste roumain Valter Roman, dans sa lettre du 28 juillet 1944 que nous reproduisons ci-dessous :

*Compte tenu de la complexité, la variété et le caractère particulier de la question transylvaine, j'estime que la meilleure solution, et la plus appropriée dans l'étape actuelle, est la création d'une Transylvanie indépendante (aussi bien de la Hongrie*

que de la Roumanie), entre la rivière Tisza et les Carpates (dont la frontière soit garantie par l'Union soviétique, l'Angleterre et l'Amérique), pour les considérants suivants : 1. Les deux pays qui ont des prétentions sur la Transylvanie avaient participé presque dans la même mesure à la guerre abjecte de Hitler. Laquelle « récompenser » alors par le rattachement de la Transylvanie ? (La tendance de l'impérialisme anglais est d'avoir sous son influence la Hongrie, qui englobe aussi la Transylvanie, car il va de soi que personne dans le futur ne pourra utiliser la Roumanie comme un centre des intrigues anti-soviétiques et comme une tête de pont contre l'URSS) ; 2. La structure ethnographique. Entre la rivière Tisza et les Carpates, des Roumains et des Hongrois vivent en un conglomérat indestructible (il existe aussi des Saxons et des Souabes dont la problématique ressemble à celle des Allemands de la Volga, et, au besoin, elle pourrait avoir la même solution) ; 3. L'indépendance économique de la Transylvanie (par laquelle nous entendons actuellement la Transylvanie proprement dite, le Banat, la Crişana et le Maramureş) représente un seul tout du point de vue économique. Durant la période où la Transylvanie avait fait partie du Royaume roumain, son industrie était plus développée que l'industrie de la Roumanie (Reşiţa est le plus grand centre métallurgique, « IAR » le plus grand centre d'aviation, « ASTRA » le plus grand centre de constructions de wagons et « Dermata » la plus importante fabrique de maroquinerie des Balkans). La Transylvanie dispose de nombreuses ressources minérales – charbon, minerai de fer, cuivre, manganèse, or, argent etc. Elle a également un potentiel agraire élevé. La division que Hitler avait effectuée en août 1940, qui n'avait en vue que les intérêts de l'impérialisme allemand, contrevient à tous les intérêts économiques, historiques, nationaux et ethnographiques, tout comme il est contre-indiqué de séparer par une opération deux frères siamois qui ne peuvent pas survivre l'un sans l'autre ; 4. Les racines historiques. La Transylvanie a été pendant de longues années et pas une seule fois un pays indépendant, avec son propre prince, et au fil du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle elle a joué un rôle important dans les questions internationales. L'idée de l'indépendance de la Transylvanie a des traditions et des racines à la fois pour les travailleurs roumains et hongrois. Les événements historiques constituent la preuve de la cohabitation pacifique, au fil des siècles, des Hongrois et des Roumains de Transylvanie, de leur combat commun contre les oppresseurs ; 5. La Transylvanie a été la partie la plus progressiste du pays peu importe qu'elle eût appartenu à la Hongrie ou à la Roumanie. Le mouvement révolutionnaire des Hongrois et des Roumains n'a pas éclaté qu'une seule fois en Transylvanie. Les ouvriers de Transylvanie étaient mieux organisés que dans d'autres régions de Hongrie et de Roumanie. Le mouvement ouvrier était plus fort qu'en Hongrie et en Roumanie. Compte tenu de toutes ces circonstances, je considère que la renaissance de la Transylvanie indépendante, à la fois comme solution provisoire et comme solution de transition, constitue une résolution réaliste et opportune qui correspond aux intérêts de l'évo-

*lution progressiste aussi bien de la Roumanie que de la Hongrie (la seule résolution définitive que je puisse imaginer serait l'instauration du régime soviétique dans le bassin danubien). Veuillez agréer l'expression de ma haute considération, (Valter Roman).*<sup>28</sup>

**E**N EFFET, l'idée d'une Transylvanie indépendante, en dehors de toute union ou fédération, était une solution temporaire, valable jusqu'à l'éclaircissement des possibilités de collaboration sincère avec la Roumanie ou la Hongrie. Elle avait l'avantage de ne renforcer ni la Hongrie, ni la Roumanie, États voisins de l'URSS.<sup>29</sup> L'acte du 23 août 1944, par lequel la Roumanie était passée du côté des Alliés et contre l'Allemagne nazie et la Hongrie horthyste a été le seul à déterminer Iossif V. Staline à ignorer les propositions de la « Commission Litvinov » concernant l'indépendance de la Transylvanie et à mettre en pratique son idée, annoncée dès le 16 décembre 1941, lors de la discussion avec la délégation anglaise dirigée par Anthony Eden : l'extension de la Roumanie au détriment de la Hongrie, autrement dit le retour de la Transylvanie (ou de sa plus grande partie) à la Roumanie.<sup>30</sup> L'argument d'une pareille option a été énoncé aussi par la « Commission Litvinov », dans une note informative sur la Transylvanie, du 5 juin 1944, par laquelle cette province pouvait être attribuée à la Roumanie « en échange d'une garantie ferme de collaboration étroite et à long terme avec l'URSS et du renoncement définitif à ses prétentions sur la Bessarabie et la Bucovine ». <sup>31</sup> Par conséquent, l'URSS a réussi à imposer dans le traité de paix avec la Roumanie, signé à Paris, le 10 février 1947, que la frontière soviéto-roumaine fût celle existant le 1<sup>er</sup> janvier 1941 (art. 1), après l'enlèvement de la Bessarabie, de la Bucovine et du pays de Hertza, alors que la frontière roumano-hongroise était rétablie à celle qui existait le 1<sup>er</sup> janvier 1938, avant les résolutions de la sentence de Vienne du 30 août 1938, qui étaient « déclarées nulles et non avenues » (art. 2).<sup>32</sup>

Dans les années 1960 et 1970 du XX<sup>e</sup> siècle, donc à l'apogée du régime communiste dans l'ancien URSS, le département responsable des relations avec la Hongrie et la Roumanie de la Section de relations étrangères du CC du PCUS était appelé « le secteur transylvain ». <sup>33</sup> C'est un aspect significatif de l'importance que l'ancien URSS portait à la question transylvaine dans sa volonté de maintenir sous son influence aussi bien la Hongrie que la Roumanie. Pour Budapest, le message de Moscou était plus qu'encourageant – si vous êtes sages, mais pas comme en 1956, nous pouvons discuter aussi la question de la Transylvanie. Ces espérances ont fait naître dans l'historiographie hongroise l'idée que la paix de 1947 n'est pas définitive, puisque la question de l'appartenance de la Transylvanie n'avait pas été abordée à la Conférence de Paix de Paris. En conséquence, le 10 février 1947 on avait signé une « paix inachevée ». <sup>34</sup> Le message que Moscou trans-

mettait à Bucarest était clair – on vous a donné la Transylvanie, vous devez être reconnaissants. Qu'elle fût considérée comme une compensation pour la Bessarabie, la Bucovine et le pays de Hertza, c'était un aspect que personne n'osait discuter. Longtemps après la Seconde Guerre mondiale, ces derniers territoires restèrent des sujets tabou dans les relations roumano-soviétiques.



## Notes

1. Wesley J. Reisser, « Self-Determination and the Difficulty of Creating Nation-States : The Transylvania Case », *Geographical Review*, tome 99, n° 2, p. 232 (publiée par American Geographical Society, [http:// www.jstor.org](http://www.jstor.org)).
2. *Ibid.*, p. 233.
3. Ioan-Aurel Pop et Ioan Bolovan, *Istoria Transilvaniei*, Cluj-Napoca, Școala Ardeleană, 2016, p. 302.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 306.
6. Erich Zöllner, *Istoria Austriei*, trad., Bucarest, Ed. Enciclopedică, 1997, p. 604.
7. Alexandru Ghișa, *România și Ungaria la început de secol XX. Stabilirea relațiilor diplomatice (1918-1921)*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, 2002, p. 75.
8. *Ibid.*, p. 77-79.
9. *Ibid.*, p. 83.
10. *Ibid.*, p. 88-89.
11. Pop et Bolovan, *Istoria Transilvaniei*, *op. cit.*, p. 375-380.
12. Archives des Ministère des Affaires Étrangères (AMAE), *Fond Tratatate și Convenții. Tratat de Pace între Puterile Aliate și Asociate și Ungaria, Protocol și Declarațiuni, din 4 iunie 1920 (Trianon)*, Bucarest, Imprimeria Statului, 1920.
13. Ghișa, *România și Ungaria la început de secol XX*, *op. cit.*, p. 220.
14. Giuseppe Monsagrati, « Interpretări actuale asupra Marelui Război », in Francesco Guida (dir.), *Marele Război și Europa danubiano-balcanică*, Cluj-Napoca, Academia Română/Centrul de Studii Transilvane – Presa Universitară Clujeană, 2016, p. 12.
15. Tofic M. Islamov et Tatiana A. Pokivaïlova, *La question de Transylvanie, le litige territorial hongro-roumain et l'URSS, 1940-1946. Documents* (en russe), Moscou, ROSSPEN, 2000, p. 4.
16. Florin Constantiniu, *Între Hitler și Stalin. România și Pactul Robbentrop-Molotov*, Bucarest, Danubius, 1991, p. 94-95.
17. AMAE, Fonds 71/*Transilvania, 1920-1944*, tome 12, f. 42-43.
18. AMAE, Fonds *Acorduri și Tratatate. Tratatate multilaterale – Arbitrajul de la Viena*.
19. *Ibid.* (Garanties accordées par des échanges de notes).
20. Islamov et Pokivaïlova, *La question de Transylvanie*, *op. cit.*, doc. 25, p. 83-87.
21. V. Văratîc, D. Preda et S. Obiziuc (dir.), *Relațiile româno-sovietice. Documente*, vol. II (1935-1941), doc. 209, Bucarest, Fundația Culturală Română, 2003, p. 410.

22. Ottmar Trașcă, « Relațiile româno-ungare și problema Transilvaniei, 1940-1944 (I) », *Anuarul Institutului de Istorie « A. D. Xenopol »* (Iași), vol. XLI, 2004, p. 332.
23. Marcela Sălăgean, *Transilvania în jocul de interese al Marilor Puteri (1940-1947)*, Cluj-Napoca, Mega, 2013, p. 43.
24. Alexandru Ghișa et Vasile Oroian, « Cum ne văd rușii », *Magazin istoric* (Bucurest), juin 2009, p. 21-23.
25. *Ibid.*
26. T. M. Islamov, « Sur la réaction de la Roumanie au livre “La question de la Transylvanie. Le litige territorial hongro-roumain et l'URSS, 1940-1946. Documents” » (en russe), *Novaia i Noveitsiaia Istoria* (Moscou), n° 6, 2000, p. 166-173.
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*
29. Florin Constantiniu, *PCR, Pătrășcanu și Transilvania (1945-1946)*, Bucurest, Ed. Enciclopedică, 2001, p. 55-56.
30. *Ibid.*, p. 58.
31. *Ibid.*, p. 54.
32. AMAE, *Fond Tratatate și convenții. Tratat de Pace cu România, 1947*, p. 2.
33. Affirmation faite par Valeri L. Moussatov, ancien chef de secteur pour les relations avec la Hongrie et la Roumanie dans le CC du PCUS et adjoint de la section internationale dans le CC du PCUS (1984-1991), in *Jurnalul național* (Bucurest), du 10 janvier 2009, supplément de *Scînteia*, p. 1.
34. Fülöp Mihály, *Pacea neterminată*, Iași, Institutul European, 2007.

## Abstract

Transylvania under Arbitration: From Hitler to Staline (1940–1947)

Transylvania is an ethnically mixed region. For both the Hungarian and Romanian peoples, Transylvania symbolizes the birthplace of their respective nations. At the end of World War I, Transylvania was highly contested between the Hungarians and Romanians, and this remains a difficult issue in Hungarian-Romanian relations to this day. Great Powers such as Germany under Adolf Hitler and the former USSR under Joseph Stalin used Transylvania as a means of compensation in order to maintain control over both Hungary and Romania.

## Keywords

Transylvania, arbitration, Hungarian-Romanian relations, World War II, Paris Peace Conference